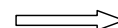




Association de défense protection et amélioration de l'environnement et du cadre de vie au Perray en Yvelines et Environs

mail leperrayvert@gmail.com

site internet leperrayvert78.fr



Elections municipales des 15 et 22 mars 2026

Quels sont les orientations et projets concrets des listes candidates : pour l'Environnement et la biodiversité ? pour l'Urbanisme et le PLU ?

Les 3 listes candidates à ce jour communiquent sur leur programme global dans le format ramassé des tracts et réunions de campagne. Et les échanges sur les réseaux sociaux sont peu approfondis.

Le Perray Vert souhaite contribuer à enrichir le débat citoyen et l'information des électeurs
sur les projets des listes candidates dans les domaines cruciaux et liés de l'environnement et de
l'urbanisme dont le PLU à reprendre lors du prochain mandat qui orientera radicalement l'avenir
du Perray : petite ville semi-rurale, ville nouvelle ou entre deux ?

Il a élaboré 2 questionnaires neutres et détaillés, destinés aux 3 listes : Vos projets Environnement et Biodiversité ? Vos Projets Urbanisme et PLU ?

- afin de leur permettre de les préciser concrètement,
- ainsi de mieux vous éclairer sur leurs projets pour lesquels vous voterez in fine, gage de démocratie municipale et d'élection utile.

Questionnaires consultables d'ici le 18-19 février sur le site du Perray Vert leperrayvert78.fr

Les réponses brutes (ou les non réponses) des 3 listes seront publiées :

- dès fin de réponse des listes et avant le 1 mars 2026.
- notamment sur le site du Perray Vert leperrayvert78.fr et sur les réseaux sociaux
- aussi sur votre demande par mail à leperrayvert@gmail.com
- et possiblement par les listes candidates si elles le souhaitent.

Vous pourrez ainsi forger votre opinion sur leurs projets, réagir et interpellier les listes candidates pour précisions, réactions, etc.

N'hésitez pas à nous contacter par mail à leperrayvert@gmail.com !

Voir aussi page suivante

Les propositions du Perray Vert pour la reprise du PLU du Perray



février 2026



Association de défense protection et amélioration de l'environnement et du cadre de vie au Perray en Yvelines et Environs

mail leperrayvert@gmail.com

site internet leperrayvert78.fr



Nos propositions pour la refonte du PLU du Perray

La refonte du PLU 2025 refusé par l'Etat est LE projet majeur et crucial pour l'avenir du Perray.

Ce nouveau PLU doit être notre bouclier protecteur efficace face à la menace mortelle pour Le Perray de l'objectif SRU permanent (+ on construit de logements sociaux + on doit en construire) qui aboutit au final (pour 493 logements sociaux manquants) à 657 à 1972 logements sociaux selon PLU, et la population multipliée par 1,7 à 4,1 ! Ce que les Perrotins refusent et ont le droit et le choix de refuser !

Voir sur le site leperrayvert78.fr : [Bienvenue au Perray Ville Nouvelle ! Pas le Choix ?](#)



Le PLU 2025 stoppé

Ce PLU, malgré ses intentions, protège peu la nature et contre ces constructions démesurées :

Aucun objectif chiffré de logements (pointé par l'Etat) et donc de ce fait : aucune limite chiffrée de logements, aucune anticipation de besoins ni esquisse de l'avenir pour les Perrotins.

Une énorme surface urbanisable de 30,2 ha (= 57 terrains de foot !) agricoles et naturels, dont 5,6 ha humides (pourquoi si pas de constructions massives ?), ignorant la loi Zéro Artificialisation Nette (pointé par l'Etat).

Sans stratégie de sobriété pour minimiser les constructions et l'artificialisation.

Notre avis avec propositions constructives de février 2025, ignoré par la mairie, pointait ces failles et alertait sur le risque de rejet de l'Etat. Voir sur le site leperrayvert78.fr : [PLU du Perray 2025](#)



Nous proposons une refonte profonde du nouveau PLU

dans notre document envoyé à la Mairie en janvier 2026. Il s'appuie sur notre avis PLU de février 2025 qui est introduit, synthétisé et complété dans le cadre de la reprise du PLU.

Voir sur le site leperrayvert78.fr : [Les Propositions du Perray Vert pour la Reprise du PLU du Perray](#)



Un PLU protégeant efficacement notre cadre de vie de petite ville semi-rurale du parc naturel régional et nos espaces naturels, agricoles et humides, qui sont nos vraies richesses.

Affirmant le choix clair de l'avenir face aux « injonctions contradictoires de l'Etat » :

Respectant au maximum la loi ZAN Zéro Artificialisation Nette : l'avenir et notre seul bouclier protecteur légal face à la menace SRU, limitant l'étalement urbain et ainsi les constructions, et respectant le parc naturel régional.

Modérant sérieusement l'objectif SRU démesuré et insoutenable :

Objectifs chiffrés de nombre et type de logements sociaux (pour anticipation et visibilité ou esquisse de l'avenir), modérés, soutenables responsables et acceptables, adaptés aux besoins locaux et à nos capacités d'accueil (voirie, réseaux, équipements, services, emplois). Donc objectifs bien inférieurs aux objectifs SRU.

Trajectoire modérée avec des points de suivi et réévaluation (gagner du temps en vue d'une loi SRU responsable).

Taux élevé > 50 % de logements sociaux par programme, et petites unités réparties 100 % logements sociaux.

Avec des solutions concrètes et intelligentes d'urbanisme répondant aux besoins locaux,

Sobres en construction et foncier, avec étude fine des capacités d'optimisation renouvellement urbain. Exemples : Production de logements sociaux sans construire : logements vacants, colocations, divisions et transformation de logements, conversion de logements privés par dispositifs incitatifs, préemptions, ...

Construction de petits logements sur surface minimum : résidences conventionnées pour jeunes étudiants, jeunes travailleurs et anciens (bien intégrés et pesant peu sur le budget communal (équipements et services, CCAS, ...)).

Accueil des jeunes familles, profitant de la libération naturelle massive d'ici 15 ans des logements des personnes âgées, stimulant par une offre de parcours résidentiel (habitats partagés, foyers, résidences médicalisées ou non).

Avec une vraie information, concertation co-construction tout au long du PLU : vision claire, partagée et acceptée.

Avec un front uni et fort Mairie-Associations-Perrotins de défense ferme du PLU devant l'Etat.

Sans agiter ni céder aux menaces des amendes SRU élevées (mais bien moins coûteuses que l'objectif SRU)

et de la tutelle préfet (dissuasion psychologique mais actions réelles d'incitations plus que de constructions). janvier 2026